



MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AVIS EMIS PAR LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
MINISTERIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Réunion du 3 décembre 2020

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
<p><b>Avis n°1</b></p> <p>Dans le contexte sanitaire actuel, la situation spécifique des AESH qui effectuent leur service auprès des élèves en situation de handicap doit être reconnue.</p> <p>Le CHSCTMEN demande que le ministère reprenne les préconisations du secrétariat d'État chargé des personnes handicapées dans sa FAQ, en mettant à disposition des AESH, si nécessaire et en lien avec les familles, un équipement complémentaire (gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes, visières ou lunettes de protection). Il demande également que les déplacements non indispensables soient suspendus pour limiter le brassage.</p> <p>La mise en place des PIAL a entraîné des modifications en profondeur des missions des AESH en mutualisant les accompagnements, en élargissant leur affectation à des zones comprenant plusieurs écoles et établissements et en rendant possible leur intervention sur de l'inter-degrés, de la maternelle au lycée.</p> <p>De nombreux collègues saisissent les représentants du personnels et remplissent des RSST pour témoigner de la dégradation de leur conditions de travail.</p> <p>Le CHSCTMEN demande qu'une étude d'impact soit réalisée sur le fonctionnement des PIAL et sur leurs conséquences sur les conditions de travail des AESH. Celles-ci</p>	<p><i>Les suites données par l'administration seront</i></p> <p><i>consultables en ligne dans le délai réglementaire</i></p>

devront aussi être analysées en fonction de certaines données (arrêts de travail, congés maladie, démissions, ruptures conventionnelles...). Un retour devra être effectué en CHSCTMEN.

**Avis n°2**

« Le CHSCT-M a pris connaissance de la mise en œuvre des formations dites en "constellations" dans les départements.

Les remontées faites par nos collègues nous inquiètent beaucoup et nous amènent à vous alerter sur les risques que ne manquera pas d'engendrer ce dispositif si sa mise en place se poursuit.

La co-observation, l'auto-évaluation, l'évaluation par les pairs, qualifiés d'ami/critique ou de pair/expert, vont avoir des effets sur la santé de nos collègues : stress, culpabilisation, dévalorisation, ...

Dans ces conditions, le CHSCT-M demande :

- Qu'aucune obligation ne soit faite pour participer à ces formations,
- Le respect de la liberté de s'inscrire dans toutes les autres formations proposées,
- Le maintien de la formation statutaire, sur temps de travail, librement choisie basée sur le volontariat des personnels.

Considérant le risque de dégradation des conditions de travail et de santé des professeurs des écoles suite à la mise en place de la réforme de la formation qui impose un suivi par constellations, le CHSCT D demande la suspension de ce dispositif.

*Les suites données par l'administration seront*

*consultables en ligne dans le délai réglementaire*